



Soutenir vos dépenses d'Innovation

POLE FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Le Statut de Jeune Entreprise Innovante en toute sécurité fiscale

Sommaire

Page 3

DoubleV Conseil

Page 4

Pôle Financement de l'Innovation

Page 5

Statut de Jeune Entreprise Innovante

Page 6

Planification de notre mission

Page 7

Sécurité fiscale

Page 8

Mode de rémunération

Page 9

Contact

DoubleV Conseil

- **DoubleV Conseil** est spécialisé dans la recherche continue d'aides et de subventions françaises et européennes.
- **DoubleV Conseil** a pour unique actionnaire **Serge Weinberg, actuel Président de Sanofi-Aventis** et table sur une très forte croissance sur 2011.
- Disposant des compétences de plus de 55 collaborateurs expérimentés, **DoubleV Conseil** intervient dans les enjeux majeurs d'optimisation : Innovation, Fiscalité Directe Locale, Charges Sociales, Taux Accidents du Travail/Maladies Professionnelles et Fiscalité énergétique et environnementale.
- Nous comptons parmi nos références des sociétés **de la grande distribution, du commerce de détail, du textile, du domaine bancaire, de l'informatique, de l'e-commerce, de l'industrie.**

Pôle Financement de l'Innovation

- **DoubleV Conseil comprend un Pôle Financement de l'Innovation** dont l'objectif est d'obtenir pour votre société le plus juste montant de Crédit d'Impôt Recherche en toute sécurité fiscale.
- **Notre expertise est pluridisciplinaire avec des chargés de mission au profil :**
 - scientifique (ingénieur ou docteur) de plus de dix ans d'expérience sur le CIR, soit en cabinet soit au sein du Ministère de la Recherche, de l'Industrie ou d'Oséo Innovation.
 - financier (contrôleur de gestion, fiscaliste).
- **L'expérience opérationnelle** de nos experts permet efficacité et performance afin de minimiser le temps passé avec vos équipes.
- **Guidé par la déontologie de Serge Weinberg**, nous prenons soin à ne valoriser que les programmes faisant état de progrès substantiels de l'état de l'art conformément aux définitions du Manuel de Frascati.



Notre objectif : une sécurité fiscale maximale

Statut de Jeune Entreprise Innovante

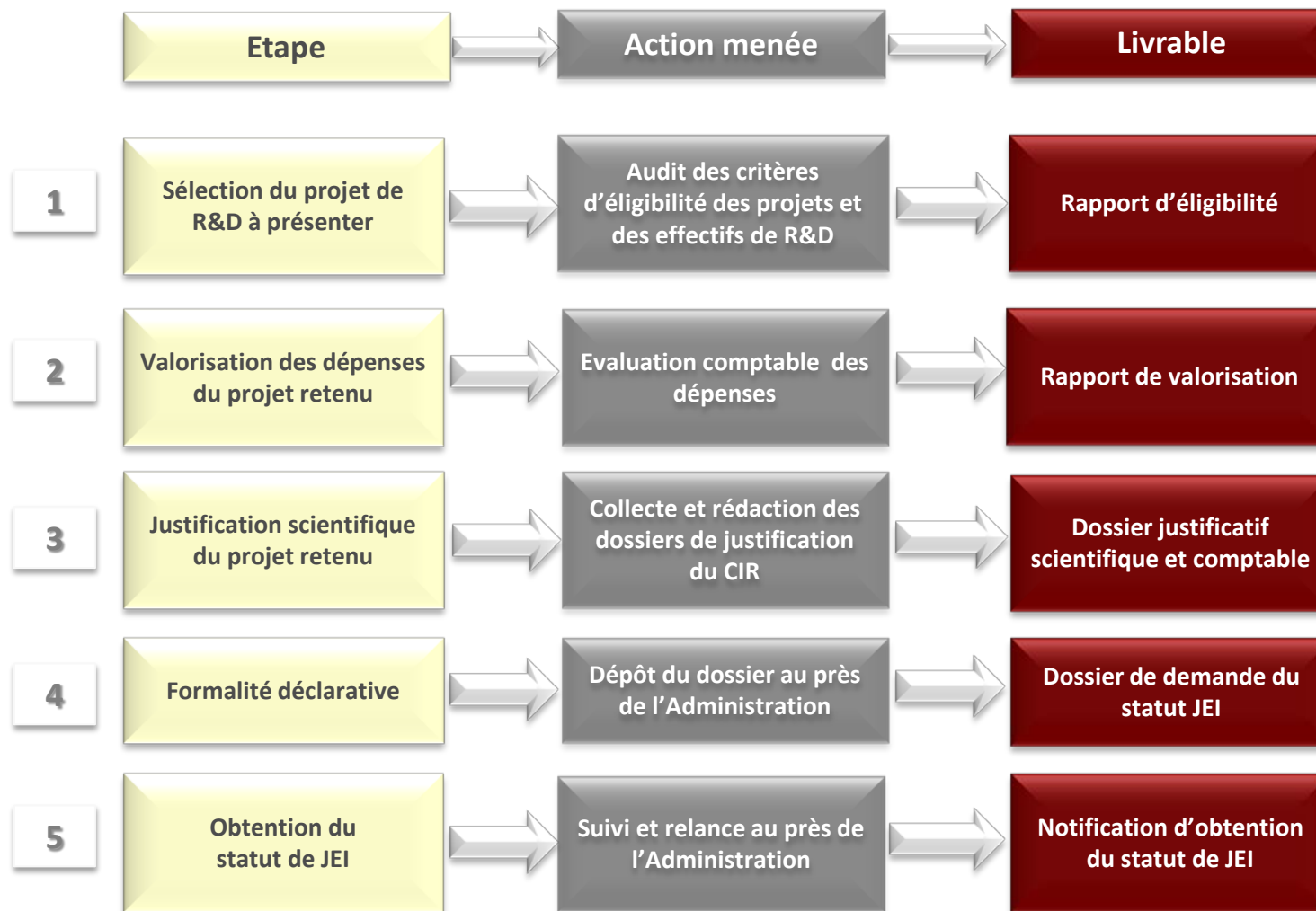
- Le Pôle Financement de l'Innovation monte le dossier et assure les démarches nécessaires à l'obtention du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI).

- **Conditions d'obtention du statut**

Mis en place par la loi de finances 2004, ce statut permet l'exonération totale ou partielle de certaines charges sociales et Fiscales. Pour en bénéficier il faut répondre aux conditions suivantes :

- être soumis à l'impôt sur les Sociétés (IS),
 - être créée ex nihilo (absence d'apports partiels d'actifs, de reprise de personnel...),
 - être une PME (définition européenne : moins de 250 salariés et 50 M€ de CA de moins de 8 ans),
 - être détenue à plus de 50 % par des personnes physiques,
 - engager des dépenses de R&D au moins égales à 15 % des charges totales.
-
- **Exonérations et avantages**
 - Exonérations fiscales de l'IS (dans le respect de la règle de minimis)
 - 100 % les 3 premières années bénéficiaire,
 - 50 % les 2 années suivantes
 - Exonération de charges patronales
 - Le taux de cotisations patronales Urssaf représente 15 à 20 % des salaires bruts du personnel de la R&D contre 42 % en moyenne

Planification de la mission



Sécurité fiscale

1

Assistance au contrôle fiscal

- Assistance opérationnelle au contrôle fiscal
- Prise en charge par nos d'avocats de la défense du dossier devant l'Administration

2

Garanties

- Garantie de remboursement des honoraires au prorata des redressements fiscaux faisant suite à nos préconisations
- Prise en charge des pénalités de retard

Mode de rémunération

1

Est compris dans nos honoraires

- L'audit et le suivi par nos experts
- La rédaction du dossier de demande de statut JEI
- Les garanties de sécurité fiscale
- Les frais de la mission (déplacements, livrables...)

2

Définition de nos honoraires

- Selon un montant forfaitaire prédéfini



Soutenir vos dépenses d'Innovation

Fabrice Bonnerot

**Consultant Commercial
Financement de l'Innovation**

Tél : +331 80 41 00 25

Port : 06 86 75 71 89

Fax : +331 53 53 55 19

mail : f.bonnerot@doublev-conseil.fr

Site web : www.doublev-conseil.fr